

REUNION DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 Juillet à 20h, les membres du Conseil Municipal d'Embry se sont réunis dans la salle communale sur convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Présents : l'ensemble du conseil est présent.

Secrétaire de séance : LEJEUNE Bernard

CHOIX DES DELEGUES POUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS :

Commission des chemins

Voirie et Environnement

BOULOGNE Bruno
SENESCHAL J-Noël
LEJEUNE Bernard
FOURNIER J-Pierre
BOULOGNE Bertrand
DELAHAYE Christophe
MAILLARD Alain-Claude

Commission des bâtiments

BOULOGNE Bruno
VERHAMME Michaël
MAILLARD Alain-Claude
BOULOGNE Bertrand
ROUX Claude

Commission des finances

Et affaires économiques

BOULOGNE Bruno
BOULOGNE Bertrand
VERHAMME Michaël
LEJEUNE Bernard
DELAHAYE Christophe

Commission agricole

BOULOGNE Bruno
FOURNIER J-Pierre
SENESCHAL J-Noël
LEJEUNE Bernard
DOLLÉ Grégoire
MAILLARD Alain-Claude

Jeunesse et Sport

BOULOGNE Bruno
VERHAMME Michaël
BOULOGNE Bertrand
TOWNER Peggy
ROUX Claude

Délégués SCI de la Créquoise

- **Titulaires:**
VERHAMME Michaël,
TOWNER Peggy,

Suppléants:
BOULOGNE Bruno
ROUX Claude

Commission d'information

BOULOGNE Bruno
BOULOGNE Bertrand
VERHAMME Michaël
TOWNER Peggy
MAILLARD Alain-Claude

DELEGUE POUR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE ENERGIE DU PAS DE CALAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un délégué à la Fédération Départementale Energie.

Monsieur BOULOGNE Bruno, maire de la commune, est élu à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner et s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités.

Décide :

- Article 1^{er} : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :
 - a) De lui accorder la signature des contrats et conventions à venir
 - b) De procéder dans la limite fixée de 110.000€ par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.
 - c) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%
Lorsque les crédits sont inscrits au budget :
 - d) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
 - e) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
 - f) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - g) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de dépôts d'immondices ou de dégradations contre tous les biens appartenant à la Commune.
- Article 2 : Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

DELEGATIONS DU 1^{ER} ET 2^{EME} ADJOINT

Mr Verhamme Michaël, premier adjoint, est délégué en cas d'empêchement de Monsieur le Maire :

- Aux fonctions d'officier d'état civil,
- Aux finances pour l'ordonnancement et l'émission de titres de recettes,
- Signature électronique,
- Aux fonctions de responsable scolaire et à la surveillance du système informatique.

Mr Lejeune Bernard, 2^{ème} adjoint, est délégué à l'organisation et à la surveillance des travaux de bâtiments et voirie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le résultat du compte administratif et compte de gestion 2019 laisse apparaître un excédent de financement de 61 891.32€, et un report de fonctionnement de 178 707.44€.

Cette proposition est acceptée avec 10 voix POUR, 0 voix contre et 0 abstention.

PRESENTATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

L'ensemble des taux d'imposition pour l'année 2020 reste inchangé, à savoir :

- Taux de TAXE D'HABITATION 17.25%
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 13.84%
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI 41.13%

Ces propositions sont retenues à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS 2020

- S.I de la vallée de la Créquoise 50€
- Les toujours jeunes 100€
- Le foyer rural 40€
- Comité du pas de calais 50€
- Comité des fêtes 100€
- Avenir musical Lebiez Royon 30€
- Association des jeunes sapeurs-pompiers 30€
- Association fanfare Sainte Cécile Créquy 30€

PROJETS POUR 2020

- Renouvellement des ordinateurs portable de l'école avec comme l'année précédente une aide à hauteur de 50%.
Ce projet est accepté avec 11 voix Pour
- Installation de stores occultants sur 3 fenêtres de l'école afin de faciliter l'utilisation du tableau numérique.
Cette proposition est accordée avec 11 voix POUR
- Aménagement de la Place de l'église : il est demandé de rouvrir ce dossier et de se renseigner si cela est toujours possible.
- Changement de la porte du local de l'employé technique : il faudra demander des devis.
- Eclairage dans le village pour les fêtes de fin d'année.
- Achat d'une nouvelle débroussailleuse
- Achat de vêtements et chaussure de sécurité pour l'employé technique.
- Changement du miroir de la Rue du Haut Pont
- Création d'une boîte à livres.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 300 559.56€.

Les recettes et dépenses d'investissement sont de 74 741.32€

Ce budget est adopté à l'unanimité avec 11 voix POUR.

DIVERS

- Le bois de Mr Duflos qui empiété sur le chemin a été coupé.
- Voir pour le fleurissement du village
- Entretien des tables de pique-nique
- Se renseigner pour les aides du FARDA
- le Rallye du Touquet passera normalement dans le village cette année.
- Il est évoqué la possibilité d'un challenge VTT fin février début mars 2021